



Les collectivités locales interpellent le gouvernement sur la restauration du patrimoine rural

Dans le sillage de la préparation de la grande loi patrimoine Rue de Valois, Philippe Laurent président de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC), s'associe à Vanik Berberian, président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), pour attirer l'attention du gouvernement sur les modalités d'application des aides étatiques en faveur de la restauration du patrimoine rural. En soulignant qu'« un grand nombre de petites communes n'ont pas les moyens d'engager des travaux pourtant nécessaires » ou que ces dépenses « paralys[ent] durablement les budgets municipaux », ils exhortent les parlementaires à inscrire dans la future loi la modulation des aides de l'État en fonction de la capacité financière des communes propriétaires d'un patrimoine et de permettre pour sa restauration le recours à des entreprises locales non labellisées « monuments historiques » sous le contrôle de personnels habilités par l'État.